

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES SUR LES PLANS

Médical

pour vérifier toute lésion,
risque d'IST, VIH ou grossesse précoce

Psychologique

un accompagnement effectué par
des personnes compétentes,
formées et engagées.

Social

pour que l'enfant victime ne soit
pas en contact avec les auteur.e.s
de ces violences

Légal

car toute agression sexuelle sur
mineur.e est illégale.

Police : 148 / 999 | CDU : 113

headcdu@gmail.com

officepsgender@govmu.org

cdusecretariat@gmail.com

Ombudsperson for Children: 454 3010

konekte